



Arrêté n°2022-04-11-05 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 06-71

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-05 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 06-71 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-05 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 06-71 – Collège B ;
- Vu le désistement de Madame Agnes FREDY PLANCHOT en date du 11 avril 2022
- Vu le nom du candidat en suivant de la liste « Ensemble 06/71 ».

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Evelyne LANDE
- Monsieur Christian MARCON
- Madame Ines DE LA VILLE
- Monsieur Andre LEROUX
- Madame Christine MICHEL
- Monsieur Thomas STENGER
- Monsieur Nicolas MOINET
- Monsieur Jerome MERIC
- Monsieur Pierre-Charles PUPION

Article 2 : Collège B

- Madame Florence LAVAL
- Monsieur Philippe MOUILLOT
- Madame Marion COVILLE
- Monsieur Bruno VETEL
- Madame Sophie NIVOIX
- Monsieur Jean-Christophe VUATTOUX
- Madame Cristina BADULESCU
- Monsieur Boqi ZHANG
- Monsieur Olivier COUSSI

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'Institut d'administration des entreprises ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 11 avril 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

